



# PROJET ÉDUCATIF

## Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) Période 2025–2029



<b>Organisateur</b>	AFMACS — Association Fort-Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales
<b>Siège social</b>	31 rue de l'Amirauté, 59430 Dunkerque (Fort-Mardyck)
<b>Téléphone</b>	03 28 21 56 84
<b>Email</b>	secretariat@afmacs.com
<b>Site</b>	www.afmacs.com
<b>Facebook</b>	@Afmacs59
<b>Code organisateur</b>	059/ORG 0081

**Date de mise à jour :** Février 2026

**Période d'application :** 01/09/2025 – 31/08/2029

**Publics concernés :** 2–6 ans | 6–11 ans | 11–17 ans

## Sommaire

1. Statut et vocation de l'organisateur
2. Diagnostic initial (public accueilli, environnement, ressources)
3. Valeurs et principes éducatifs
4. Objectifs éducatifs 2025–2029 (alignés au projet social)
5. Moyens de fonctionnement de l'accueil
6. Locaux et espaces utilisés
7. Budget de fonctionnement
8. Équipe : constitution, recrutement, organisation
9. Horaires d'ouverture
10. Modalités tarifaires
11. Conventions de partenariat
12. Information et relations avec les familles
13. Règlement intérieur
14. Concertation et préparation des équipes
15. Activités physiques et sportives : conditions de mise en œuvre
16. Accueil des enfants en situation de handicap
17. Activités accessoires à un accueil sans hébergement
18. Évaluation et suivi du projet
19. Mesures pour être informé des conditions d'accueil
20. Signature de l'organisateur

## 1. Statut et vocation de l'organisateur

Créée en 1981, l'AFMACS a pour objet de promouvoir le développement social et culturel de la population, dans le respect du principe de mixité sociale et d'ouverture à tous. L'association déploie ses actions à Fort-Mardyck au travers du Centre socioculturel, de l'Espace Enfance Famille, et, selon les périodes, des écoles maternelles et de la salle des sports.

L'association propose des actions et services à caractère éducatif, culturel, social et de loisirs, dans une démarche de neutralité (philosophique, syndicale, politique et religieuse). Elle favorise l'épanouissement des personnes et contribue au développement de la communauté locale.

## 2. Diagnostic initial

### 2.1 Public accueilli

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) s'adressent aux enfants et jeunes de 2 à 17 ans, répartis en trois tranches d'âge : 2-6 ans, 6-11 ans et 11-17 ans. Les accueils sont proposés sur différents temps : mercredis, samedis (jeunesse) et périodes de vacances.



## 2.2 Environnement

Le projet éducatif s'inscrit dans la dynamique locale de Fort-Mardyck et s'appuie sur la proximité, la vie de quartier, la mixité des publics et la coopération avec les acteurs du territoire (familles, associations, institutions, équipements municipaux).

## 2.3 Ressources et équipements

Les moyens matériels et humains de l'AFMACS reposent sur :

- le Centre socioculturel (accueil, salles d'activités, cyber centre, espace jeunesse, salle de réunion, etc.) ;
- les écoles maternelles mises à disposition selon les périodes ;
- la salle des sports Claude Jonneskindt (notamment pour des activités jeunesse en période estivale).

## 3. Valeurs et principes éducatifs

L'action éducative de l'AFMACS repose sur les valeurs suivantes : accueil et convivialité, mixité sociale, fraternité et mieux vivre ensemble, citoyenneté, solidarité, respect de chacun et droit à la différence. Ces principes guident l'ensemble des choix d'organisation, d'encadrement et de programmation.

## 4. Objectifs éducatifs 2025–2029

Les objectifs éducatifs ci-dessous traduisent les objectifs du projet social pour la période 2025–2029 :

### 4.1 Promotion de la vie sociale

- Objectif opérationnel : créer une programmation annuelle diversifiée qui rassemble la communauté, favorisant le partage et l'échange.
- Objectif opérationnel : promouvoir la diversité dans un environnement inclusif.

Déclinaison éducative : développer la socialisation, la participation à la vie collective, l'apprentissage du vivre ensemble et l'ouverture aux autres, dans des activités accessibles, variées et adaptées aux âges.

### 4.2 Agir en faveur de la coopération

- Objectif opérationnel: impliquer les habitants dans les groupes projets, instances ou événements citoyens.
- Objectif opérationnel : établir et développer des collaborations et partenariats.

Déclinaison éducative : renforcer la co-construction avec les familles et les enfants ou jeunes , encourager les initiatives, et s'appuyer sur les partenariats pour enrichir les parcours éducatifs (culture, sport, prévention, citoyenneté, etc.).

### 4.3 Objectifs éducatifs transversaux

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'autonomie, la responsabilisation et le pouvoir d'agir, selon l'âge.
- Valoriser les compétences et les réussites (confiance en soi, expression, créativité).
- Permettre à chacun de trouver sa place dans un cadre bienveillant et respectueux.

## 5. Moyens mis en œuvre

### 5.1 Moyens pédagogiques

Les équipes construisent des programmations par périodes (thématiques, activités créatives et artistiques, jeux, projets collectifs, sorties, rencontres). L'organisation veille au respect des rythmes, à l'expression des enfants et des jeunes, et à la participation progressive (choix d'activités, règles de vie, projets).

### 5.2 Moyens matériels

Matériel éducatif, sportif et culturel mobilisé selon les activités, ainsi que les espaces intérieurs et extérieurs des équipements utilisés. Les sorties et déplacements sont organisés dans le respect des règles de sécurité et des autorisations nécessaires.

### 5.3 Moyens financiers

Le fonctionnement repose sur un budget annuel par secteur, complété par les participations familiales et les financements/partenariats institutionnels. Les choix budgétaires visent l'accessibilité, la qualité éducative et la diversité des actions.

## 6. Locaux et espaces utilisés

Selon les périodes (scolaire/vacances) et les tranches d'âge, les accueils se déroulent au Centre socioculturel, ou dans des écoles maternelles mises à disposition, et ponctuellement à la salle des sports. Chaque espace est aménagé pour garantir sécurité, confort et adaptabilité des activités.

## 7. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est défini annuellement (par secteurs) et présenté aux instances de l'association. Il intègre les charges de personnel, de matériel, de sorties, de prestations éventuelles, et les coûts liés aux locaux. Un suivi budgétaire régulier garantit la cohérence entre objectifs et moyens.

## 8. Équipe : constitution et recrutement

### 8.1 Organisation

L'encadrement est assuré par des responsables qualifiés et des animateurs recrutés conformément à la réglementation ACM. Des intervenants spécialisés peuvent être mobilisés selon les projets.

### 8.2 Recrutement et intégration

Le recrutement s'appuie sur les qualifications, les compétences relationnelles et la capacité à porter les valeurs d'inclusion, de sécurité et de coopération. Un temps d'accueil et d'intégration est prévu : présentation du projet éducatif, des règles de sécurité, des procédures et des attentes professionnelles.

## 9. Horaires d'ouverture

Les horaires sont définis pour chaque période (scolaire et vacances) et communiqués aux familles. Les horaires peuvent évoluer selon la programmation (sorties, soirées, événements) et dans le respect des autorisations parentales, notamment pour le secteur 11–17 ans.

## 10. Modalités tarifaires

L'accès aux activités est conditionné à l'adhésion même si celle-ci est gratuite depuis 2025. Les tarifs sont modulés selon le quotient familial afin de garantir l'accessibilité. Des dispositifs d'accompagnement peuvent être mobilisés pour les familles rencontrant des difficultés (en lien avec les partenaires compétents).

## 11. Conventions de partenariat

L'AFMACS développe et formalise des partenariats (Ville, établissements scolaires, associations, institutions, structures culturelles et sportives, etc.) pour mutualiser les moyens, co-construire des actions et renforcer la cohérence éducative sur le territoire.

## 12. Information et relations avec les familles

La relation aux familles s'organise avant, pendant et après les accueils : information (supports, site, affichage), échanges lors des inscriptions, temps de rencontre, participation possible à certaines actions, et recueil des retours (questionnaires, bilans).

### **13. Règlement intérieur**

Un règlement intérieur précise les règles de vie, les modalités d'arrivée/départ, les consignes de sécurité, les responsabilités, et les principes de respect et de non-discrimination. Il est remis aux familles et rappelé aux enfants et jeunes de manière adaptée.

### **14. Concertation et préparation des équipes**

Des temps de préparation et de concertation sont organisés : élaboration des programmations, préparation des sorties, répartition des rôles, analyse des situations, ajustements et bilans. Ces temps garantissent la cohérence pédagogique et la qualité éducative.

### **15. Activités physiques et sportives**

Les activités physiques et sportives sont encadrées dans des espaces adaptés et sécurisés. L'équipe veille au respect des consignes, à l'adaptation aux capacités des participants, et à la gestion des risques (matériel, déplacements, hydratation, etc.).

### **16. Accueil des enfants en situation de handicap**

L'AFMACS met en œuvre une démarche d'accueil inclusif : entretien préalable avec la famille, recueil des besoins, adaptations possibles (rythmes, activités, organisation), mobilisation de partenaires, mise en place de documents nécessaires (PAI si applicable) et sensibilisation de l'équipe.

### **17. Activités accessoires (accueil sans hébergement)**

Le projet peut intégrer des activités accessoires (sorties, spectacles, événements, rencontres inter-structures) permettant l'ouverture culturelle, la découverte de l'environnement et le renforcement des liens sociaux, dans le respect de la réglementation et des autorisations parentales.

### **18. Évaluation et suivi**

L'évaluation combine : suivis de présence, observations, bilans d'équipe, retours des familles et des participants. Elle vise à mesurer l'atteinte des objectifs, la qualité de l'accueil, l'inclusion, la participation et la coopération partenariale.

Des indicateurs peuvent être suivis : diversité de la programmation, participation des familles, initiatives des jeunes, actions co-construites, satisfaction, et évolution des partenariats.

## 19. Mesures d'information sur les conditions d'accueil

L'organisateur s'assure du bon déroulement des accueils par : dossiers d'inscription complets, procédures de sécurité, échanges réguliers avec les familles, suivi des incidents, visites/points réguliers avec les équipes et bilans périodiques.

## 20. Signature de l'organisateur

Fait à Fort-Mardyck, le .../.../2025

Le représentant de l'organisateur (AFMACS)

Nom / Fonction : .....

Signature et cachet : .....